

Loi C-21

Présentation de la formation

La formation « Loi C-21 » a été élaborée par une équipe de professionnels voulant mettre à l'avant plan les mesures d'efficacité et le respect des normes en santé et sécurité du travail. La présente formation, d'une durée de 20 minutes, peut être suivie en tout temps.

Description

Le 31 mars 2004, le gouvernement canadien a unanimement approuvé le projet de loi C-45 qui, par la suite, est devenu la loi C-21. Cette loi fait en sorte d'imputer la responsabilité aux organisations ainsi qu'à ses individus fautifs lorsqu'une action ou une inaction de négligence en matière de santé et de sécurité du travail cause des blessures ou la mort d'un individu. Afin d'éviter les poursuites criminelles et les sanctions qui en découlent, il est primordial de mettre en place les mesures de protection nécessaires et de s'assurer que tous les individus de l'organisation respectent les règles de santé et de sécurité du travail.

Population cible

La formation s'adresse à tous les travailleurs réguliers et occasionnels ainsi qu'à tous les dirigeants d'entreprise.

Préalables

Pour cette formation, il n'y a aucun préalable. Aucune autre formation ou expérience n'est demandée pour suivre cette formation.

Apprentissage visé et cibles des modules d'apprentissage

| | |
|-----------------|---|
| Module 1 | Accueil |
| Module 2 | Loi C-45 |
| | <ul style="list-style-type: none">› Origine› Projet de loi C-45 |
| Module 3 | Loi C-21 |
| | <ul style="list-style-type: none">› Qu'est-ce que la loi C-21?› Poursuites› Sanctions |
| Module 4 | Mesures préventives |
| | <ul style="list-style-type: none">› Diligence raisonnable |
| Module 5 | Conclusion |

Méthode d'enseignement et d'apprentissage

La formation a été créée suivant l'approche de formation par compétences. Cette notion favorise non seulement l'acquisition de connaissances, mais aussi leur intégration dans la pratique. La méthode d'apprentissage pour ce cours est une formation en ligne et est axée sur l'interactivité, le dynamisme et l'autoapprentissage. Le déroulement de la formation s'effectuera au rythme de l'apprenant et en fonction de ses disponibilités.

Le genre masculin utilisé dans ce document et dans le contenu des modules désigne aussi bien les femmes que les hommes.